

BAREME NATIONAL
(40 POINTS)
NON MODIFIABLE

GESTION DES APPROVISIONNEMENT	Annexe 1 : 4 points Annexe 2 : 4 points
ETUDE DE LA TVA	Annexe 3 : 5 points Annexe 4 : 3 points
ANALYSE DU RESULTAT	Annexe 5 : 1,5 point Annexe 6 et 6 bis : 1,5 point Annexe 7 : 2 points Annexe 8 : 1,5 point Annexe 9 : 4 points
CONTRAT DE TRAVAIL	Annexe 11 : 5,5 points
TECHNIQUES COMMERCIALES	Annexe 13 : 8 points

CORRIGE		
BACCALAUREAT PROFESSIONNEL RESTAURATION Session : 2002	Epreuve : E2 ECONOMIE ET GESTION DE L'ENTREPRISE ET MATHEMATIQUES Sous-épreuve A2 : Economie et gestion de l'entreprise – U 21	
	Coef. : 2	Durée : 2 heures
Repère : ' 0206-RES EGM A-COR	Ce corrigé comporte 12 pages	Page 1/12

ANNEXE 1 - 4 points

PRODUIT : Farine F55
CODE : T55
 Unité de stockage : kg
SORTIE MINIMUM : 1 kg
METHODE DE VALORISATION DES STOCKS : Coût unitaire moyen pondéré après chaque entrée (C.U.M.P.)

DATE	DOCUMENT	ENTREES			SORTIES			STOCKS		
		Qté	P.U.	Montant	Qté	P.U.	Montant	Qté	P.U.	Montant
1 juin	Stock initial						28	0,47		13,16
4 juin	Bon de sortie 23				10	0,47.			0,47	8,46
5 juin	Bon d'entrée 52	10	0,60	6,00			28		0,52.	14,46.
9 juin	Bon de sortie 28				5	0,52		23	0,52.	11,86.
11 juin	Bon de sortie 30				4	0,52.		19.	0,52.	9,78.
13 juin	Bon de sortie 33				6	0,52.		13.	0,52.	6,66
15 juin	Bon d'entrée 59	20	0,46	9,20			33.		0,48	15,86.
18 juin	Bon de sortie 36				1	0,48		32.	0,48	15,38.

ANNEXE 2

4 points

FICHE TECHNIQUE (arrondir à 2 décimales)							
Désignation : Génoise crème anglaise aux fraises					Nombre de portions : 8		
					Date : 18/06/02		
Dénrées	Phases essentielles					P.U. H.T.	Montant H.T.
	U	Génoise	Chemisage	Crème anglaise	TOTAL		
<u>Crèmerie</u>							
Œufs	Pièce	6		6	12	0,07 €	0,84
Lait	L			0,5	0,5	0,69 €	0,35
Beurre	kg		0,020		0,020	4,27 €	0,09
<u>Economat</u>							
Farine T55	kg	0,125	0,020		0,145	0,48 €	0,07
Sucre semoule	kg	0,125		0,125	0,250	0,65 €	0,16
Vanille	Gousse			½	½	1,14 €	0,57
<u>Produits frais</u>							
Fraises	kg				0,400	4,57 €	1,83
					Coût matière total		3,91
					Coût matière de la portion		0,49
					Coef. multiplicateur		4
					Prix de vente HT		1,96
					TVA à 19,6 %		0,38
					Prix vente TTC		2,34

-0,5 par erreur

Voir logique avec la mise à jour des fiches de stock

ANNEXE 3
TABLEAU RECAPITULATIF DE LA T.V.A. COLLECTEE : MOIS DE MAI 2002
5 points

Nature de la prestation	Taux de TVA	Montant TTC SC (*)	MONTANT HT SC (*)		T.V.A. COLLECTEE	
			à 5,5 %	à 19,6 %	à 5,5 %	à 19,6 %
Prestations hébergement	5,5 %	6 140	5 819,91		320,09	
Prestations restaurant bar	19,6 %	7 050		5 894,65		1 155,35
Prestations petits déjeuners	19,6 %	1 400		1 170,57		229,43
Prestations pension – ½ pension	5,5 %	3 900	2 772,52		152,48	
	19,6 %			815,22		159,78
TOTAUX		18 490	8 592,43	7 880,44	472,57	1 544,56

(*) TTC SC : Toutes Taxes Comprises, Service Compris (en Euros)

(*) HT SC : Hors Taxes Service Compris (en Euros)

ANNEXE 4

3 points

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit aux déclarants un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant auprès du centre des impôts dont ils relèvent.

A MONTANT DES OPERATIONS REALISEES			
OPERATIONS IMPOSABLES (117)		OPERATIONS NON IMPOSABLES	
01	Ventes, prestations de services.....	16 472	04 Exportations hors CE..... 0032
02	Autres opérations imposables.....	<i>1 pt</i>	05 Autres opérations non imposables..... 0033
03	Acquisitions intracommunautaires..... (dont ventes à distance et/ou opérations de montage :)	0031	06 Livraisons intracommunautaires..... 0034
			07 Achats en franchise..... 0037

B DECOMPTE DE LA TVA A PAYER			
TVA BRUTE		Base hors taxe	Taxe due
Opérations réalisées en France métropolitaine			
08	Taux normal 19,6 %	0206	7 880 1 545
09	Taux réduit 5,5 %	0105	8 592 473
09B		
Opérations réalisées dans les DOM			
10	Taux normal 8,5 %	0201	
11	Taux réduit 2,1 %	0100	
12		
Opérations imposables à un autre taux (France métropolitaine ou DOM)			
13	Ancien taux.....	0900	
14	Opérations imposables à un taux particulier (décompte effectué sur annexe 3310A).....	0950	
15	TVA antérieurement déduite à reverser.....		0600
La ligne 11 ne concerne que les DOM. Les autres opérations relevant du taux de 2,1 % continuent d'être déclarées sur l'annexe 3310A.		16 Total de la Tva brute due (lignes 08 à 15) 2018	
		17 Dont TVA sur acquisit. intracommunautaires 0035	
		18 Dont TVA sur opér. destination de Monaco 0038	
TVA DEDUCTIBLE			
19	Biens constituant des immobilisations.....	0703	1 800
20	Autres biens et services.....	0702	975
21	Autre TVA à déduire.....	0059	
22	Report du crédit apparaissant ligne 27 de la précédente déclaration..... <small>(A convertir si ce crédit est en francs et votre déclaration en euros)</small>	8001	
23	Indiquer ici le pourcentage de déduction applicable pour la période s'il est différent de 100 %	<input style="width: 50px; height: 20px;" type="text"/>	
		24 Total TVA déductible (lignes 19 à 22)..... 2 775	

CREDIT		TAXE A PAYER	
25	Crédit de TVA (ligne 24 - ligne 16).....	0705	757
26	Remboursement demandé sur formulaire n° 3519 joint.....	8002	<i>1 pt</i>
27	Crédit à reporter (ligne 25 - ligne 26) <small>(cette somme est à reporter ligne 22 de la prochaine déclaration)</small>	8003	757
Attention ! Une situation de TVA créditrice (ligne 25 servie) ne dispense pas du paiement des taxes assimilées déclarées ligne 29.			
		28 TVA nette due (ligne 16 - ligne 24).....	
		29 Taxe assimilées calculées sur annexes n° 3310A..... 9979	
		30 Sommes à imputer y compris acompte congés..... 9989	
		31 Sommes à ajouter y compris acompte congés..... 9999	
		32 Total à payer (ligne 28 + 29 - 30 + 31) <small>(N'oubliez pas de joindre le règlement correspondant)</small>	

Si vous réalisez des opérations intracommunautaires, pensez à la déclaration d'échanges de biens à souscrire auprès de la Direction Générale des Douanes et des Droits indirects
(Cf : notice de la déclaration CA)

ANNEXE 5
(1,5 point)

1. Justification du chiffre d'affaires prévisionnel hors taxes (Production vendue) : 876 400 €

- Hébergement :
 $38,5 \times 11\,400 = 438\,9000$

- Restauration :
 $19 \times 21\,000 = 399\,000$

- Prestations diverses
38 500

Total : 876 400

2. Calcul de la variation des stocks de matières premières et autres approvisionnements

$V S = 8\,830 - 7\,000$
 $= 1\,830$

3. Détermination de la valeur des matières premières et autres approvisionnements consommés

Valeurs consommées = $149\,020 + 1\,830$
 $= 150\,850$

ou

$(S I + \text{Achats} - S F)$
 $(8\,830 + 149\,020 - 7\,000)$

ANNEXE 6 T=(1,5 point)

cerfa N° 30-3185

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En lisé)

D.G.I. N° 2052 2

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **hôtel - Restaurant : l'Ecureuil**

(Ne pas reporter le montant des centimes)*		Exercice 2002				Total 3	Exercice N-1 4	
		France 1		Exportation 2				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue (biens services*)	FD		FE		FF		
		FG	876 400	FH		FI	876 400	
		FJ	876 400	FK		FL	876 400	
	Chiffres d'affaires nets*							
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges*					FP		
	Autres produits (1)					FQ		
Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	876 400	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	/	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	/	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	149 020	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	... 1.830	
	Autres achats et charges externes (3)*					FW	123 500	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	27 000	
	Salaires et traitements*					FY	254 640	
	Charges sociales					FZ	98 470	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations (dotations aux amortissements* dotations aux provisions)					GA	69 050
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions					GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
Autres charges					GE	12 000		
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	... 735 510	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	110.890	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	1 160	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)						GP	... 1.160	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	5 300	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)						GU	... 5300	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	... 4.140	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	136750	

0,5 pt

0,5 pt

(Règles N° 008 - voir tableau n° 2053) Des explications concernant cette norme sont données dans le manuel n° 2052

ANNEXE 6 Bis (suite)



N° 30-3186

D.G.L N° 2053

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

4

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Désignation de l'entreprise : hôtel - Restaurant : l'Ecureuil

(Ne pas reporter le montant des centimes)*			Exercice 2002	Exercice N-1 2	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	/		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital*	HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	HE			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital*	HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH			
3 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI			
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	(IX)	HJ			
Impôts sur les bénéfices*	(X)	HK			
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL		877.560	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM		740.810	
4 - BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)		HN		136.750	0,5 pt

RENOVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
	(2) Dont	- Produits de locations immobilières	HY		
		- Produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier	HP		
		- Crédit-bail immobilier	HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ			
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK			
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX			
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle) :		Exercice N	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

ANNEXE 7
(2 points)

4. Tableau de la marge brute et de la marge sur le coût principal prévisionnelles.

	EXERCICE 2002	%	EXERCICE 2001 en %
Chiffre d'affaires hors taxes	876 400	100	100 %
Matières consommées, marchandises	- 150 850.		
MARGE BRUTE	= 725 550 <i>0,52%</i>	82,79	79 %
Charges de personnel	- 353 110		
MARGE SUR COÛT PRINCIPAL ou "marge après prime cost"	= 372 440 <i>0,82%</i>	42	36 %

Commentaires des résultats obtenus :

- % marge brute en 2002

$$\frac{725550 \times 100}{876400} = 82,79\%$$

- % marge sur coût principal

$$\frac{372440 \times 100}{876400} = 42,49 \%$$

1,8%

Compte tenu des résultats de l'exercice 2001, que pensez-vous des résultats prévisionnels obtenus ?

⇒ Matières consommées + charges de personnel représentent 58 % du chiffre d'affaires.

On constate une augmentation de la marge brute et de la marge sur coût principal ⇒ situation satisfaisante.

ANNEXE 8
TABLEAU DE REPARTITION DES CHARGES PREVISIONNELLES

CHARGES	MONTANT H.T.	CHARGES FIXES		CHARGES VARIABLES	
		%	MONTANT	%	MONTANT
- Matières premières et autres approv. consommés	150 850			100	150 850.
- Autres achats et charges externes	123 500	25	30 875	75	92 625
- Impôts, taxes et versements assimilés	27 000	100	27 000	0	/
- Charges de personnel	353 110	60	211 866	40	141 244
- Dotations aux amortissements	69 050	100	69 050		
- Autres charges de gestion courante	12 000	20	2 400	80	9 600
- Charges financières	5 300	100	5 300.		
- PRODUITS FINANCIERS	- 1 160	100	- 1 160		
TOTAUX	739 650		345 331		394 319

ANNEXE 9 (4 points)
TABLEAU D'EXPLOITATION DIFFERENTIEL PREVISIONNEL

ELEMENTS	MONTANT	%
- Chiffre d'affaires Net HT	876 400	100 %
- Charges variables	394 319.	45
Marge sur coût variable	482 081	55
- Charges fixes	345 331.	
Résultat courant	136 750	15,60
- Calcul du seuil de rentabilité prévisionnel ou chiffre d'affaires critique :		
$0,55 x = 345\,331 \Rightarrow x = \frac{345\,331}{0,55} = 627\,874$		
- Date à laquelle le seuil de rentabilité est atteint ou point mort :		
Chiffre d'affaires moyen mensuel – 876 400 / 10 = 87 640 $627\,844 / 87\,640 = 7,16$ soit 7 mois \Rightarrow juillet		

3pts

0,55 x

0,55 x

ANNEXE 11
(5,5 points)

1. Donnez deux caractéristiques d'un contrat de travail à durée déterminée (CDD) :

- Il est obligatoirement écrit	0,5
- Il précise la date de début et de fin de contrat	0,5

2. Citez deux cas pour lesquels un restaurateur peut embaucher un salarié en CDD (cas prévus par la loi)

- Travaux saisonniers - Accroissement temporaire d'activité - Remplacement d'un salarié absent) 2 x 0,5
------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------

3. Pourquoi la prime de précarité ne sera pas versée à Mademoiselle LUCAS ?

- La prime de précarité n'est pas due en cas de rupture anticipée du CDD à l'initiative du salarié (démission).	0,5
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----

4. Quels sont les documents remis à Mademoiselle LUCAS lors de son départ de l'entreprise ?

- Reçu pour solde de tout compte - Certificat de travail - Attestation ASSEDIC) 2 x 0,5
--------------------------------------------------------------------------------------	-----------

5. Dans le cas d'une rupture de contrat à durée indéterminée pour faute du salarié, quelles sont les étapes de la procédure légale de licenciement que doit suivre tout employeur ?

- Convocation du salarié à un entretien préalable	0,5
- Entretien salarié/employeur (le salarié peut se faire assister d'une personne de son choix, appartenant à l'entreprise)	0,5
- Notification du licenciement 1 jour franc après l'entretien par LR avec AR (la lettre précise le motif du licenciement)	0,5

6. Quel est le tribunal compétent pour régler les litiges entre salariés et employeurs ?

Conseil des Prud'hommes	0,5
-------------------------	-----

ANNEXE 13

TECHNIQUES COMMERCIALES

1. Quelles clientèles sont intéressées par les séminaires ? Donner deux réponses.
(3 x 0,5 pt = 1,5 pt)

- Entreprises
- Administrations
- Autres collectivités privées

2. Quelles prestations l'établissement "L'écureuil" doit-il être capable de proposer à cette clientèle ?

a. Prestations à caractère professionnel : donner trois réponses justifiées.
(3 x 1 = 3 pts)

- Hébergement
- Restauration
- Locaux aménagés et équipés pour les séminaires (meublier modulaire, tableau, TICE, photocopieur)
- Poste(s) informatique(s) à disposition, chambres en réseau ...

b. Autres prestations à proposer : donner trois réponses justifiées. (0,5 x 3 = 1,5 pt)

- Soirée à thème ou journée à thème
- Découverte du zoo de la Palmyre
- Activités sportives et particulièrement liées aux sports nautiques
- Découvertes culturelles, gastronomiques, artisanales ...

3. Comment l'établissement "L'écureuil" peut-il contacter cette clientèle ? Donner quatre réponses justifiées. (4 x 0,5 = 2 pts)

- Bouche à oreille
- Envoi d'une documentation, plaquette aux entreprises sous forme d'un mailing à partir du fichier clients « professionnels »
- Site Internet
- Publicité dans les pages jaunes de l'annuaire et minitel
- Publicité dans des revues professionnelles
- Publicité dans de la documentation touristique
- ...